



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 29 février 2024

Objet de la délibération

CONSTITUTION DU COMITE D'EXPERIMENTATION "DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE"

Le vingt-neuf février deux mille vingt-quatre à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-deux février deux mille vingt-quatre, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Julian PONDAVEN , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Aline LE FUR , Fabrice LEBRETON , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Valérie MAHÉ pouvoir à Aline LE FUR , Lisenn LE CLOIREC pouvoir à Gwendal HENRY , Stéphane LOHÉZIC pouvoir à Michèle DOLLÉ , Julien LE DOUSSAL pouvoir à Laure LE MARÉCHAL , Aurélia HENRIO pouvoir à Pierre-Yves LE BOUDEC .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Jacques KERZERHO désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secrétariat de la DGS

N° 2024.02.004**CONSTITUTION DU COMITE D'EXPERIMENTATION "DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE"****Rapporteur : Julian PONDAVEN**

La Ville d'Hennebont est engagée depuis plusieurs années dans un projet global de redynamisation de son centre-ville. Depuis le début, la volonté de la municipalité est d'associer la population et les acteurs locaux à la réflexion. L'objectif est de favoriser la mixité des usages tout en tenant compte des aspirations et des contraintes des uns et des autres.

De la simple concertation à la co-construction, habitants, commerçants, associations, professionnels de santé, personnes en situation de handicap et agents ont ainsi été sollicités sur les différentes phases du projet, à travers divers temps forts. Outre les réunions et ateliers proposés, un appel a été lancé pour constituer un panel citoyen. Celui-ci a notamment pris part aux expérimentations menées sur le parvis de la mairie, dans la perspective du réaménagement de la place Foch, objet de la phase 1 du projet.

Les contours de ce premier réaménagement étant esquissés, le projet entre aujourd'hui dans sa phase 2, celle consacrée au secteur formé par l'esplanade Mandela (jardin des remparts) et le quai du Pont Neuf. Trois séquences d'expérimentations sont prévues sur ce périmètre en 2024, 2025 et 2026 sur les périodes allant de mars/avril à septembre.

A ce stade, la Municipalité a exprimé le souhait d'impliquer plus fortement les usagers à la définition de ces expérimentations. 2024 étant une année olympique et la Ville d'Hennebont étant labellisée « Terre de jeux 2024 », décision a été prise en comité technique d'axer les actions qui seront menées la première année sur la thématique « Hennebont, terrain de jeux ». Ce thème posé, tout reste à imaginer.

Un forum citoyen a été organisé le 6 décembre 2023. Animé par le cabinet Trait Clair, qui accompagne la Ville sur le volet animation / concertation de ce projet, il avait pour objet de recueillir des idées et propositions des habitants.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil municipal d'aller plus loin et de rendre les usagers co-décisionnaires sur le sujet en actant l'instauration d'un mode de gouvernance innovant à travers la création d'un comité d'expérimentation.

Ce comité serait composé de 20 personnes, avec une majorité de sièges donné aux citoyens / usagers afin que ceux-ci soient effectivement co-décisionnaires et majoritaires. Ce comité d'expérimentation se composerait donc comme suit :

- 1 corpus de 10 à 12 personnes extérieures : 7 à 9 habitants/usagers + 2 commerçants + 1 représentant de l'Office municipal des sports + associations hennebontaises
- 1 corpus de 8 élus.

Il est proposé que les membres de chaque corpus soient désignés ainsi :

- Citoyens/usagers/associations : sur inscription (appel lancé lors du forum citoyen + envoi d'un mail aux membres du panel citoyen)
- Commerçants : désignation de deux représentants par les membres de l'association des commerçants « Hennebont pour demain »
- Elus : 6 élus issu du groupe majoritaire + 1 élu issu de chaque groupe minoritaire.

Afin de permettre une décision éclairée, il est par ailleurs proposé qu'un 3^e corpus, consultatif cette fois, soit constitué. Il serait composé d'agents en prise directe avec le sujet et donc à même d'apporter conseils, explications et précisions sur les propositions formulées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu les avis du Bureau Municipal en date du 3 janvier et 5 février 2024,

Vu la présentation du dossier en Commission « Ville » en date du 14 février 2024,

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la création d'un comité d'expérimentation « dynamisation du centre-ville »
- **DONNE SON ACCORD** sur la composition proposée pour ce comité et par là même d'accorder un caractère décisionnaire aux conclusions qu'il formulera concernant la nature et les modalités des expérimentations qui seront menées
- **AUTORISE** Madame la Maire à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Premier Adjoint,

Yves GUYOT

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr